

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse à la question QU20.16 de Madame la Conseillère communale Mireille Scholder intitulée « Végétalisation » et concernant la création de jardins potagers sur le domaine public

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020, Madame la Conseillère communale Mireille Scholder a demandé dans quelle mesure il serait possible de redonner aux jardiniers de la ville une mission nourricière en installant des jardins potagers sur le domaine public. Le texte complet de sa question écrite figure en annexe.

Réponse de la Municipalité

La crise découlant de la pandémie de COVID-19 a eu de fortes répercussions en Suisse, notamment en termes d'approvisionnement en matériel médical. Toutefois, l'approvisionnement alimentaire n'a jamais été problématique dans notre pays.

Durant la crise sanitaire, les plantages aux Maraichats ont été totalement fermés pendant une période de deux semaines, puis un accès limité a été mis en place. Les potagers urbains sont en vogue un peu partout. Ils peuvent représenter une solution intéressante pour les citoyens n'ayant pas accès à un plantage.

A cet égard, la Municipalité apportera des réponses plus détaillées dans le rapport qu'elle déposera le postulat PO 19.02PO de M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos, du 4 novembre 2019 « Pour un développement du jardinage en milieu urbain dans le respect de l'environnement ».

S'agissant de la création de potagers sur le domaine privé, une solution envisagée pourrait être la réglementation des potagers urbains dans les plans de quartier ainsi que dans le règlement du plan d'affectation (RPA) en cours de révision, en imposant notamment au promoteur de garantir espace d'une certaine taille pour l'aménagement de jardins communautaires dédiés à l'immeuble, sur le même principe que la création de places de parc. Il s'agira d'analyser de cas en cas la faisabilité d'une réglementation de ces potagers urbains, afin que celle-ci n'entraîne pas une pratique éparse et disproportionnée du jardinage urbain.

Il est également possible de trouver des synergies avec des associations de quartier qui se portent garantes de l'entretien de ces zones, pour éviter des zones de friches à certaines périodes de l'année.

Un essai pilote interservices d'une durée de deux à trois années pourrait être réalisé sur une ou deux propriétés de la Ville (domaine privé communal), pour évaluer la demande et la faisabilité de cette mesure.

En revanche, la mise en place de potagers urbains sur le domaine public serait extrêmement complexe en termes de gestion, d'opérationnalisation et de responsabilités. Il est important de rappeler que le domaine public est inaliénable.

La Ville d'Yverdon-les-Bains ne possède aucunement les ressources nécessaires à une telle proposition. Elle ne peut pas assurer sa mission d'entretien des espaces verts, du patrimoine arboricole ainsi que d'embellissement de la ville en y ajoutant une mission nourricière.

Cette mission est bien plutôt dévolue aux agriculteurs et maraîchers, qui ont les compétences et le savoir-faire nécessaires à la production alimentaire pour la région et qui l'ont démontré tout au long de la crise.

La Ville joue son rôle à cet égard en permettant la valorisation de la totalité de ses terres agricoles par des agriculteurs et maraîchers dont l'entreprise se situe sur le territoire de la Commune d'Yverdon-les-Bains, qui produisent les denrées alimentaires nécessaires à la population. Ces surfaces sont majoritairement colloquées en surface d'assolement (SDA), qui, pour mémoire, ont pour objectif le maintien à long terme du potentiel de productivité agricole et la préservation de la fertilité du sol, afin de garantir l'approvisionnement de la population et la sécurité alimentaire.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Question QU20.16 de Madame la Conseillère communale Mireille Scholder intitulée « Végétalisation »

Projet de plan de relance du PSY

Questions écrites à la Municipalité transmises par J.-F. Cand le 28.05.2020

Végétalisation

La crise sociale et économique qui s'annonce à la suite de la crise Covid19 pourrait déployer ses effets sur plusieurs années. Les images que nous avons vues de personnes démunies faisant la queue pour obtenir de quoi nourrir leur famille nous ont tou-te-s touché-e-s. Et le dérèglement climatique et la crise environnementale frapperont les plus démunis-e-s les premier-ère-s.

Une partie de la population d'Yverdon pourrait bien subir ces difficultés. La distribution des Cartons du cœur palliera un peu. Mais demandons-nous comment notre ville peut se montrer plus solidaire.

Par exemple en faisant du domaine public et des espaces collectifs non seulement des lieux de loisirs, mais aussi des ressources pour ses habitants. Pourrait-on redonner aux jardiniers de la ville une mission nourricière ?

- En lieu et place du gazon et des fleurs, des buttes de permaculture pour fournir des légumes en libre-service dans les espaces verts, donnant accès aux familles qui n'en ont pas les moyens et n'ont pas de jardin à des légumes sains et bio ?
- Plutôt que des étendues d'herbe aux Rives du lac, des vergers d'arbres fruitiers, d'arbustes à petits fruits, offrant ombre et nourriture ?

On peut tout à fait allier productivité, respect de l'environnement et beauté d'une nature généreuse et foisonnante.

Ne pourrait-on faire du service des Travaux et de l'Environnement, plus particulièrement des jardiniers de la Ville, un pôle de compétences et de soutien aux habitant-e-s des locatifs qui veulent créer des potagers urbains ou jardiner sur leur balcon ?

Cela permettrait de créer un environnement généreux et solidaire, de renforcer la cohésion sociale et le sentiment de tou-te-s d'appartenir à une communauté qui prend soin des plus démunis et qui a confiance dans sa capacité à être respectueux des plantations et à prendre soin de ses concitoyens.

Ces mesures contribueront à la végétalisation de la ville indispensable à la prévention et à la diminution des îlots de chaleur urbains résultant du dérèglement climatique et à capturer les émissions de CO₂, mais aussi à améliorer la qualité et la convivialité de ces espaces, la cohésion sociale et le bien-être : planter, multiplier et faire croître des rangées d'arbres, toits et murs végétalisés et façades vertes, riches en fruits, légumes, et en biodiversité, partout où c'est possible, faire d'Yverdon-les-Bains Yverdon-les-Bois et améliorer la qualité de vie de tou-te-s.

La Municipalité mène-elle des réflexions dans ce sens ? A-t-elle des projets permettant de mieux concevoir et utiliser les espaces communs pour répondre aux besoins fondamentaux de la population dans la période difficile qui est devant nous ? Y-a-t-il des projets de redéfinir la mission des services en charge des espaces verts en soutien à la population et dans la lutte contre les îlots de chaleur ?

Mireille Scholder